

RÈGLEMENT NUMÉRO 1876

Règlement modifiant le règlement numéro 1838 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, à sa séance du 17 décembre 2025, le règlement numéro 1838 intitulé : « Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'Annexe G « Activités touristiques » de ce règlement numéro 1838 pour y ajouter les tarifs de la navette fluviale;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de modifier le règlement numéro 1838;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1838

1.1 L'Annexe G « Activités touristiques » du règlement numéro 1838 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 est modifiée par l'ajout, après la section 1 « Autobus touristique », de la section 2 libellée comme suit :

2. NAVETTE FLUVIALE – DROITS D'ENTRÉE

2.1 ALLER SIMPLE	
a) 12 ans et moins	Gratuit
b) Adulte et enfant de 13 ans et plus	5 \$

2.2 ALLER-RETOUR	
a) 12 ans et moins	Gratuit
b) Adulte et enfant de 13 ans et plus	10 \$

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

2.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 29 JUIN 2026, PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 26-___.

Pascal Blondin, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	15 juin 2026
Dépôt du projet de règlement	15 juin 2026
Adoption du règlement	29 juin 2026
Entrée en vigueur	